

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 25 mars 2019

13 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) - présentation au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	M. NATANSON
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à la vérification et au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale d'aménagement « Société d'Aménagement de » l'Oise » (SPLA SAO), concernant les exercices 2011 à 2016.

Le rapport d'observations définitives a été notifié à monsieur le Maire et conformément à l'article L243-6 du code des juridictions financières ce rapport est communiqué à l'assemblée délibérante, lors de la première séance du Conseil municipal qui suit cette notification.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de la société publique locale d'aménagement « Société d'Aménagement de » l'Oise » (SPLA SAO), concernant les exercices 2011 à 2016.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2121-31, L1612-12,
Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L243-6 et R243-14,
Vu le rapport ci-annexé et transmis au membre du conseil municipal en date du 19 mars avec la convocation à la séance du conseil municipal du 25 mars 2019,
Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de la société publique locale d'aménagement « Société d'Aménagement de » l'Oise » (SPLA SAO), concernant les exercices 2011 à 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/19

et publication ou notification le 29/03/19

affiché le 26/03/19

CREIL, le 29/03/2019


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE